

Initiatives ministérielles

bailleur est remboursé, car il peut compter sur trois mois de loyer, et cela s'arrête là. C'est ce dont nous parlons et c'est le genre de chose qui fait l'objet d'une réclamation de priorité. C'est ce qu'on doit utiliser. On doit se servir du fonds en question pour payer les salaires en premier lieu et s'il ne suffit pas, eh bien tant pis. Mais au moins, les salaires passent en premier avant le remboursement des actionnaires qui ont des obligations nominatives, des banques ou des créanciers jouissant d'un privilège général, en plus d'autres garanties.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le discours du député de Mississauga-Sud. Il a fait preuve de beaucoup de bon sens. C'est le genre d'atmosphère qui a prévalu lors de l'étude préalable en comité.

Le député a défini ce qu'étaient les problèmes et il en a mentionnés beaucoup. Je voudrais lui demander s'il pense que c'est le moment, vu la situation économique dans le pays, pour le gouvernement de créer une nouvelle taxe applicable aux petites et moyennes entreprises. Nous parlons de la nécessité de relever les cotisations à l'assurance-chômage en janvier, pour que nous puissions équilibrer la caisse, ce qui exigera 5 milliards. Est-ce le moment d'imposer une nouvelle taxe aux petites et moyennes entreprises de ce pays, et n'y a-t-il pas le risque qu'on commence à 10c et qu'en un rien de temps, on en soit à 5 \$ par semaine et par personne?

M. Blenkarn: Monsieur le Président, j'ai toujours du mal à accepter une taxe quelconque. Ce qui me hérisse le poil, c'est la disposition de ce projet de loi concernant l'imposition d'une taxe.

Je pense que les Canadiens en ont plus que marre des taxes en ce moment. Notre économie n'est certainement pas suffisamment forte pour que la population nourrisse de bons sentiments. Lorsque le gouvernement dit aux employeurs que ce n'est qu'une petite charge, ce n'est qu'un simple dix sous de plus, ils estiment que ce n'est pas seulement un autre dix sous. C'est dix sous pour un tas de gens qui n'en profiteront pas, qui ne l'auront pas et que les employés n'auront pas. Il me semble que le gouvernement doit éviter cela. Mon collègue se souviendra que la Chambre de commerce, qui pense que c'est une bonne idée que d'avoir un fonds d'indemnisation des salariés, ne veut pas d'autre taxe. Elle estime que l'argent devrait venir du Trésor. La Chambre de commerce du Canada, sous la présidence de M. Reid, semble penser que derrière le Parlement il y a un grand verger et que chaque fois

que nous avons besoin d'argent nous sortons et nous secouons les arbres.

Les députés commencent à comprendre que la capacité de payer des taxes n'est pas illimitée, que ce soit de la part des gens d'affaires, des travailleurs ou des entreprises. Je pense qu'il est temps que nous nous en rendions compte et que nous commencions à sérier nos demandes à l'État. Je dis que ce fonds d'indemnisation des salariés n'est pas une demande prioritaire sur les avoirs de l'État et que l'argent devrait venir des avoirs des sociétés insolvables.

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je me demande si le député de Mississauga-Sud se rend bien compte que le ministre a jugé bon d'accepter 15 des 21 recommandations de l'étude préalable et s'il reconnaît que cette mesure ne représente ni une politique sociale ni un nouveau droit social.

En vertu de ce projet de loi, les employeurs devraient contribuer à un fonds. Il ne s'agirait pas de deniers publics, mais d'argent appartenant aux employés et dû aux employés par les employeurs. Est-ce que le député reconnaît ce fait?

Enfin, le député ne reconnaît-il pas que le système proposé ici ferait passer les travailleurs avant les autres et leur permettrait d'être remboursés beaucoup plus rapidement qu'ils le seraient selon un système de priorité absolue? En vertu d'un système de priorité absolue, ils pourraient ne rien obtenir ou attendre des mois avant d'obtenir un paiement ou un avantage quelconque. En vertu de ce système, ils recevraient leur argent et ils le recevraient rapidement. Est-ce que le député reconnaît ce fait?

M. Blenkarn: Monsieur le Président, je voudrais remercier le secrétaire parlementaire pour sa question.

Il est clair que certains travailleurs recevront leur argent. Le secrétaire parlementaire doit se rendre compte cependant que quelques travailleurs seulement recevront leur argent. Les employés d'une petite entreprise qui ne sont pas représentés par un syndic ou un sequestre ne recevront rien. Pourtant, toutes les petites entreprises du Canada, tous les hôpitaux, toutes les municipalités ainsi que le gouvernement fédéral verseront une contribution à cette fin. Pourquoi paieront-ils? En payant une taxe spéciale, ils contribueront à un fonds pour protéger les travailleurs ou peut-être pour protéger les banques.